

Politique d'égalité de la municipalité de Padoue



Crédit photo : Jacques Blanchette

Adoptée le 5 juin 2012

Politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans la municipalité de Padoue

PRÉAMBULE :

- L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Diversité des points de vue
- Respect des différences
- Participation citoyenne
- Concertation et complémentarité

1 – LE CONTEXTE dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

1.1 – Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne*
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait** et son plan d'action 2011-2015

1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL*
- Entente spécifique pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la CRÉ-BSL

1.3 – Une volonté municipale

- Les 18-19 mars 2010, une cinquantaine de citoyennes et de citoyens ont été rencontrés lors de consultations publiques qui ont donné lieu à la production du plan stratégique de développement durable 2012-2017.
- La mise sur pied du comité Défi-relance de Padoue, formé d'unE représentantE de tous les organismes de la municipalité.
- Par conséquent, une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes y trouve tout naturellement sa place et vient compléter la démarche entreprise.*

2 – LE PORTRAIT (état de la situation)

2.1- Voici quelques éléments qui permettent de dresser un portrait de la municipalité :

- La population continue à décroître légèrement. Fin 2011, elle se situe à 269 personnes. La proportion de personnes âgées entre 20 et 39 ans est moins élevée que celle de la province et le taux de natalité est faible. Il y a peu de nouveaux arrivantEs.
- Sur un total de 95 familles, 20 sont monoparentales dirigées par une femme (21 %) et 25 ménages sur 115 ne comptent qu'une seule personne (21,7%)

- Plusieurs services sont absents, ce qui crée une dépendance aux municipalités voisines : Price, St-Octave et Mont-Joli. Les habitantEs sont majoritairement propriétaires, mais il y a très peu de nouvelles maisons.
- Le taux de chômage de Padoue est plus élevé que la moyenne provinciale (15,2%). Il y a un manque réel d'emplois dans la municipalité. 64% des gens travaillent à l'extérieur de la municipalité. La population est peu scolarisée. Le salaire médian est sous la barre des 20 000\$.
- La municipalité compte une dizaine d'entreprises générant environ 34 emplois et neuf organismes actifs sont présents sur le territoire. On retrouve une dizaine d'infrastructures municipales et au moins six activités récurrentes sont en place à différents moments de l'année.
- Malgré un manque de relève, la population se mobilise efficacement.

Indice de développement de la municipalité en 2006 : - 3,56 selon le MAMROT. L'indice moyen pour le Québec est égal à 0.

2.2- La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations :

- Le conseil municipal compte deux femmes dans ses rangs et une première femme directrice générale est présentement en fonction.
- Le personnel de l'école est majoritairement féminin, mais les autres comités ou organisations ont une représentativité assez équilibrée.

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 – Le but :

En adoptant une politique d'égalité, la municipalité de Padoue s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa communauté.

3.2 – Les objectifs poursuivis :

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Viser la parité sur toutes les instances de décision
- Favoriser une plus grande participation citoyenne, tant des femmes que des hommes
- Augmenter la cohésion et la concertation entre les organismes et viser une communication efficace à tous les niveaux
- Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes

La municipalité en tant qu'employeur :

- Favoriser l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation
- Poursuivre l'application de mesures de conciliation famille- travail- implication sociale

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences au sein de la population dans l'offre de services, de programmes et de mesures

- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services
- Continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toute la population

3.3 – Les pistes d'action

- Adopter la Charte des valeurs pour des municipalités équitables proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL et rejoindre ainsi les 66 municipalités et MRC qui y ont adhéré.
- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises
- Prendre des mesures incitant de nouvelles familles à s'établir dans la municipalité (services, emplois, logements ...)
- Prendre des mesures pour favoriser une meilleure participation citoyenne
- S'assurer que les recommandations des individus et des organismes sensibilisés aux besoins des différentes couches de la population parviennent au conseil municipal et soient prises en compte et appuyées.

3.4 - Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f
- Nommer une personne responsable de la politique d'égalité de la municipalité
- Sensibiliser la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

CONCLUSION

La municipalité de Padoue est déjà sensibilisée à la question de l'égalité. Elle restera donc vigilante afin de protéger les acquis et de répondre encore mieux aux besoins de toute la population.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères du développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2006 et son plan d'action 2011-2015*
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, mars 2010*
- Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, Table de concertation des groupes de femmes de G.I.M., novembre 2011
- Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes /femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean, 2011
- Politique d'égalité de la municipalité de Sayabec, novembre 2011
- Plan stratégique de développement durable 2012-2017 de la municipalité de Padoue

Adoptée par le Conseil municipal de Padoue le 5 juin 2012.